collège
Louis Guilloux
académie
Rennes
Éducation
nationale

Montfort-Sur-Meu, Le 22 février 2022

Collège Louis Guilloux

à

Boulevard Pasteur
BP 6248
35162 Montfort-Sur- Meu Cédex

Téléphone : 02 99 09 06 91

Mèl : gestion.0351791g@ac-rennes.fr

Objet : taxe d'apprentissage 2022.

Madame, Monsieur,

Grâce à sa Section d'Enseignement Général et Professionnel adapté (SEGPA), le collège Louis Guilloux met en œuvre une politique active d'accompagnement des élèves en grande difficulté afin de leur permettre de construire un parcours de réussite scolaire et éducative. Nous disposons de 2 ateliers :

- Atelier Hygiène, Alimentation et service (HAS).
- Atelier Habitat

La taxe d'apprentissage est une ressource indispensable pour l'acquisition ou le renouvellement d'équipements pédagogiques, qui contribue à assurer une formation initiale de qualité et à préparer l'insertion professionnelle de nos élèves, vos futurs apprentis, ouvriers et employés.

En 2022, vous verserez directement le solde de **la Taxe d'Apprentissage, soit 13%**, à l'établissement scolaire de votre choix avant le **1 juin 2022**.

Le collège Louis Guilloux est habilité à recevoir cette taxe. Ainsi, vous pouvez choisir de nous verser cette contribution en remplissant le verso de ce courrier accompagné d'un chèque ou vous pouvez également transmettre à votre comptable ou organisme collecteur les coordonnées de notre établissement.

- Indiquer l'adresse du collège : Boulevard pasteur – 35160 Montfort sur Meu.
- Indiquer le numéro d'identification du collège : 0351791g.
- Indiquer le numéro de Siret du collège : 193 517 919 000 18.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Célia Boussard, Adjointe-Gestionnaire du collège.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.